

Montréal, le 9 novembre 1995

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^o 95-14

**Protocole d'entente avec les organisations nord-américaines
pour le commerce et l'industrie**

LE CONSEIL

AUTORISE, par les présentes, le directeur exécutif du Secrétariat de la Commission à signer, au nom de cette dernière, le Protocole d'entente entre la Commission de coopération environnementale (CCE), la *Confederación de Cámaras Industriales de los Estados Unidos Mexicanos (CONCAMIN)*, la *United States Council for International Business (USCIB)* et le *Conseil canadien pour le commerce international (CCCI)*. Ledit protocole détermine quels sont les secteurs qui pourraient prêter à une collaboration entre les organisations nord-américaines pour le commerce et l'industrie et la Commission.

ADOPTÉ AU NOM DU CONSEIL :

Jose Luis Samaniego (gouvernement des États-Unis du Mexique)
William Nitze (gouvernement des États-Unis d'Amérique)
Anthony Clarke (gouvernement du Canada)

ATTESTÉ PAR :

Victor Lichtinger
Directeur exécutif